

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 468

19 juin 1999

**SOMMAIRE**

A.B.M. Invest S.A., Mersch . . . . .	page 22437	Domus Fin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22458
Acta Priv S.A., Mersch . . . . .	22438	Duk-Invest S.A., Luxembourg . . . . .	22457
ADK, S.à r.l., Capellen . . . . .	22438	Erandor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22459, 22460
Almera International S.A., Luxembourg . . . . .	22438	Eskin S.A., Luxembourg . . . . .	22460
Altex S.A., Luxembourg . . . . .	22436	Euerbach S.A., Luxembourg . . . . .	22461
AMAR, Action Marketing, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	22433	Eureconsult S.A., Luxembourg . . . . .	22461
Atlantas Saga Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	22452, 22453	Euroholding Fashion S.A., Luxembourg . . . . .	22462
Banque Nagelmackers 1747 (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	22444, 22445	European Markets Investments (Fund) S.A., Luxembourg . . . . .	22462
Bellivo S.A., Luxembourg . . . . .	22443	European Moto Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	22462
Bepofico S.A., Luxembourg . . . . .	22444	Exakt S.A., Luxembourg . . . . .	22463
Bessa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22444	Finacam Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	22463, 22464
Bipiem Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22443	Financière de Gestion et de Participations S.A., Luxembourg . . . . .	22433
Blad Krauser S.A., Luxembourg . . . . .	22446	Fin Fantuzzi S.A., Luxembourg . . . . .	22432, 22433
Bleuet S.A., Luxembourg . . . . .	22437	Finmedia S.A., Luxembourg . . . . .	22428
BNL International Investments S.A., Luxbg . . . . .	22453, 22454	Freddy Klopp, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	22460
Botnie Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22418	Global Mutual Fund Services S.A., Luxembg . . . . .	22460, 22461
Boxer Invest S.A., Luxembourg . . . . .	22447	Hydro Invest S.A., Luxembourg . . . . .	22436
Bylong S.A., Luxembourg . . . . .	22447	Investoil Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22462, 22463
Cardboard International S.A., Luxembourg . . . . .	22448	J.G. Martin Invest S.A., Luxembourg . . . . .	22435
Central Light Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22448	KW Technology S.A. . . . .	22418
C.I.F., Clinical Investment Faber S.A., Luxembourg . . . . .	22449	Losty S.A., Luxembourg . . . . .	22436
Cirm Eurotop S.A. Luxembourg, Luxembourg . . . . .	22418	M.T.L., Moto Travel Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	22430
Claridge, S.à r.l., Mersch . . . . .	22449	Navaro Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22436
Clycs S.A., Luxembourg . . . . .	22454	Permesso S.A., Luxembourg . . . . .	22437
CMB Services S.A., Luxembourg . . . . .	22455	Petinvest S.A., Luxembourg . . . . .	22438
Codofinances S.A., Luxembourg . . . . .	22455	Platinum Investments S.A., Luxembourg S.A.H., Luxembourg . . . . .	22441
Cofidiar, S.à r.l., Mersch . . . . .	22456	Proventek Europe S.A., Luxembourg . . . . .	22457
CO. Grains Holding S.A., Luxembourg . . . . .	22455	Soltec, G.m.b.H., Oberdonven . . . . .	22450
Compagnie de Participations S.A., Luxembourg . . . . .	22457	Vanstar Europe S.A., Luxembourg . . . . .	22418
Compagnie Européenne de Participation et d'Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	22449, 22450	(D')Ventil, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	22437
Compagnie Financière Française S.A., Luxembourg . . . . .	22451	Vicenza Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	22422, 22423
Compagnie Internationale de Participations Automobiles S.A., Luxembourg . . . . .	22456	Viking Bordeaux S.A., Luxembourg . . . . .	22419, 22422
Comptoir Luxembourgeois du Carrelage S.A., Bettembourg . . . . .	22446	Viking Croisières S.A., Luxembourg . . . . .	22424, 22428
Darnett Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	22456	World Trade Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	22423
Dauschkaul S.A.H., Luxembourg . . . . .	22457	Yrenee S.A. . . . .	22424
De Hanke Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	22457	Zara Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	22428
Distrimarch S.A., Bertrange . . . . .	22458	Zwischenstaatliche Immobilieninvestitionsgesellschaft A.G., Luxembourg . . . . .	22429, 22430
Distrisport, S.à r.l., Leudelange . . . . .	22458		

**BOTNIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 32.236.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

(18455/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**CIRM EUROTOP S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 58.210.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(18463/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**VANSTAR EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 52.391.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 avril 1999 que:

- la démission de tous les administrateurs a été acceptée;  
- le nombre des administrateurs a été réduit à trois et les personnes suivantes ont été élues aux fonctions d'administrateurs:

- M. Crispin Freiwald, P.O. Box 338, 48603 148th Street, Big Stone City, SD 57216;

- M. Richard (Dick) Oshlo, Jr, 123 North 38th Street, Omaha, NE 68131;

- M. Luk Brulez, 7, rue des Violettes, L-6497 Echternach;

- toutes les signatures préalables concernant les comptes bancaires ont été annulées;

- la société sera valablement engagée, en ce qui concerne ses relations avec les banques par:

M. Crispin Freiwald: signature individuelle

M. Luk Brulez: signature individuelle

Mme Ulla Franz

et M. Ian Carlsson: signature individuelle jusqu'au montant de 1.000.000,- LUF, signature conjointe à deux pour un montant supérieur à 1.000.000,- LUF. Le deuxième signataire doit être Monsieur Crispin Freiwald ou M. Luk Brulez.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18602/260/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**KW TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 55.833.

*Dénonciation de siège social*

Suite à une lettre recommandée adressée par Jean Naveaux, Directeur de MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., Agent domiciliataire, aux administrateurs de la société KW TECHNOLOGY S.A. avec R. C. Luxembourg B 55.833, et domicilié 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, il résulte que:

- MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., agent domiciliataire, dénonce le siège social de KW TECHNOLOGY S.A. à dater de ce jour.

Luxembourg, le 19 avril 1999.

J. Naveaux  
Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18625/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**VIKING BORDEAUX S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.394.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of March.  
Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VIKING BORDEAUX S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg-City, incorporated by deed of the undersigned notary, dated September 23, 1998, published in the Mémorial Recueil C, number 879, dated December 5, 1998.

The meeting is presided by Mr Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg,  
who appoints as secretary Mrs Marianne Goebel, attorney at law, residing in Luxembourg.  
The meeting elects as scrutineer Mrs Sophie Bronkart, jurist, residing in B-Ettale.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Decision to increase the subscribed capital by an amount of three hundred and sixty thousand USD (360,000.- USD), in order to raise it from its present amount of forty thousand USD (40,000.- USD) to four hundred thousand USD (400,000.- USD) by creating and issuing one hundred and eighty thousand (180,000) new shares of a par value of two USD (2.- USD) each, by conversion in capital of part of an existing loan for an amount of three hundred and sixty thousand USD (360,000.- USD).

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Increase of the authorised capital by an amount of two million USD (2,000,000.- USD) in order to raise from its present amount of one million USD (1,000,000.- USD) to three million USD (3,000,000.- USD) consisting in one million five hundred (1,500,000) shares with a par value of two USD (2.- USD), each.

4) Cancellation of the last sentence of the 4th paragraph of article 3 of the by-laws that reads as follows: «The board of directors is specially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued».

5) Amendment of Article 3 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

6) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of three hundred and sixty thousand USD (360,000.- USD), in order to raise it from its present amount of forty thousand USD (40,000.- USD) to four hundred thousand USD (400,000.- USD) by creating and issuing one hundred and eighty thousand (180,000) new shares of a par value of two USD (2.- USD) each, with the same rights as the existing shares, by conversion in capital of part of an existing loan for an amount of three hundred and sixty thousand USD (360,000.- USD).

*Subscription and payment*

The other shareholders declaring to waive their preferential rights to subscribe to the new shares, the general meeting resolves to accept the subscription and the payment of the one hundred and eighty thousand (180,000) new shares by VIKING RIVER CRUISES S.A., with registered office in Luxembourg.

Thereupon VIKING RIVER CRUISES S.A. prenamed, represented by Mr Charles Duro, prenamed,  
by virtue of a proxy dated March 15, 1999, declares to subscribe to the one hundred and eighty thousand (180,000) new shares and to renounce to three hundred and sixty thousand USD (360,000.- USD) a part of an existing loan given by VIKING RIVER CRUISES S.A. to the company VIKING BORDEAUX S.A.

The aforesaid contribution in kind has been reported on by the independent auditor Mr Jean Zeimet, residing in Luxembourg, and whose conclusions are the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

This report, dated March 30, 1999, will remain annexed to this deed.

*Second resolution*

The meeting decides to increase the authorised capital by an amount of two million USD (2,000,000.- USD) in order to raise it from its present amount of one million USD (1,000,000.- USD) to three million US dollars (3,000,000.- USD) consisting in one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of two USD (2.- USD), each.

The meeting decides further to modify article 3 of the bylaws by cancelling the last sentence of the 4th paragraph of article 3 of the by-laws and to render effective the authorisation, to increase the capital within the authorised capital given to the board, during a period of five years after the publication of the resolutions taken during this meeting hold on March 30, 1999.

*Third resolution*

As a result of these resolutions, Article 3 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

«**Art. 3.** The corporate share capital is set at four hundred thousand USD (400,000.- USD) consisting of two hundred thousand (200,000) shares with a par value of two USD (2,- USD) each, which have been subscribed and fully paid in.

The authorised capital is fixed at three million USD (3,000,000.- USD) consisting of one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of two USD (2,- USD) each.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 5 hereof.

Furthermore the board of directors is authorised, during a period of five years after the date of publication of the resolutions taken in the general extraordinary meeting of March 30, 1999, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form. The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.»

*Expenses - Evaluation*

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 205,000.- LUF.

For the purpose of the tax authorities and of the registration, the increase of capital is valued at 13,471,200.- Luxembourg francs.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société VIKING BORDEAUX S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 septembre 1998, publié au Mémorial Recueil C, numéro 879 du 5 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Bronkart, juriste, demeurant à B-Ettale.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de trois cent soixante mille USD (360.000.- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante mille USD (40.000.- USD) à un montant de quatre cent mille USD (400.000.- USD) par la création et l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD), par conversion d'une partie d'un prêt pour un montant de trois cent soixante mille USD (360.000.- USD).

2). Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Augmentation du capital autorisé de la société d'un montant de deux millions USD (2.000.000.- USD) pour le porter de son montant actuel de un million USD (1.000.000.- USD) à un montant de trois millions USD (3.000.000.- USD) représentés par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD) chacune.

4) Annulation de la dernière phrase du paragraphe 4 de l'article 3 des statuts qui dit: «Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

5) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du

bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de trois cent soixante mille USD (360.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante mille USD (40.000,- USD) à un montant de quatre cent mille USD (400.000,- USD) par la création et l'émission de cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, par conversion d'une partie d'un prêt pour un montant de trois cent soixante mille USD (360.000,- USD).

*Souscription et paiement*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentielle, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles à émettre, la société VIKING RIVER CRUISES S.A., avec siège social à Luxembourg.

Ensuite est intervenue la société VIKING RIVER CRUISES S.A. prénommée, ici représentée par Maître Charles Duro prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 mars 1999, qui déclare souscrire les cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles et renoncer expressément au montant de trois cent soixante mille USD (360.000,- USD), représentant partie d'un prêt consenti par VIKING RIVER CRUISES S.A. à la société VIKING BORDEAUX S.A.

Lesdits apports en nature ont fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises Monsieur Jean Zeimet, demeurant à Luxembourg, dont les conclusions sont les suivantes:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

Le rapport daté du 30 mars 1999 restera annexé au présent acte.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société d'un montant de deux millions USD (2.000.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de un million USD (1.000.000,- USD) à un montant de trois millions USD (3.000.000,- USD) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD) chacune.

L'assemblée décide encore de modifier l'article 3 en annulant la dernière phrase du paragraphe 4 et de rendre effective l'autorisation d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq années à courir à partir de la publication des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 30 mars 1999.

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent mille USD (400.000,- USD), divisé en deux cent mille (200.000) actions de deux USD (2,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois millions de USD (3.000.000,- USD) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions de deux USD Dollars (2,- USD) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 5 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à courir à partir du jour de la publication des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1999, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais - Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 205.000,- francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à la somme de 13.471.200,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, M. Goebel, S. Bronkart, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> avril 1999, vol. 462, fol. 44, case 9. – Reçu 134.712 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 avril 1999.

A. Lentz.

(18605/221/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**VIKING BORDEAUX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.394.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 avril 1999.

A. Lentz.

(18606/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**VICENZA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.540.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr John Francome, company manager, residing at Beach Tower Farm, Lambourne, Berkshire RG 177UN (England), here represented by Mr Christian Bühlmann, private employee, residing at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of VICENZA INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxemburg section B number 62.540, with a share capital of nine thousand pounds sterling (9.000.- £), incorporated by deed of the undersigned notary on the 22nd of December 1997, published in the Mémorial C number 243 of the 15th of April 1998, and that he has taken the following resolution:

*Resolution*

The fiscal year of the company is changed in order to run henceforth from the 1st of July to the 30th of June of the following year, the current fiscal year extending from the 1st of April 1998 until the 30th of June 1999, and article sixteen of the articles of association is amended subsequently as follows:

«**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the first of July and terminate on the thirtieth of June of the following year.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur John Francome, directeur de société, demeurant à Beach Tower Farm, Lambourne, Berkshire RG 177UN (Angleterre),

ici représenté par Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de VICENZA INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 62.540, avec un capital social de neuf mille livres sterling (9.000,- £), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 243 du 15 avril 1998, et qu'il a pris la résolution suivante:

#### Résolution

L'année sociale de la société est modifiée de manière qu'elle courra désormais du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante, l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> avril 1998 se terminera le 30 juin 1999, et l'article seize des statuts est modifié en conséquence et aura la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: C. Bühlmann, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 1999, vol. 505, fol. 84, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 1999.

J. Seckler.

(18603/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

#### **VICENZA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 1999.

J. Seckler.

(18604/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

#### **WORLD TRADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 62.608.

#### *Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 1999 à 11.00 heures réunie au 47, boulevard Joseph II à Luxembourg*

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, ce jour le 6 avril 1999 à 11.00 heures précises au 47, boulevard Joseph II, à Luxembourg (L-1840), pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- Réorganisation du Conseil d'Administration,
- Transfert du siège social,
- Questions diverses

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Bardet, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Robinet, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Philippe Bardet assure les fonctions de secrétaire.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

- que la liste de présence dûment signée et clôturée par les membres du bureau, fait apparaître que deux actionnaires sont présents ou représentés, détenant 1.250 (mille deux cent cinquante) actions. Tous les actionnaires sont présents ou représentés et il n'y a pas eu lieu de procéder à la convocation des actionnaires par voie de presse;

- que pour statuer à la présente assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;

- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires déclarant en avoir pris préalablement connaissance.

Le président soumet les différents points inscrits à l'ordre du jour à la délibération de l'assemblée générale qui a pris par votes séparés les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide la réorganisation de la société et révoque l'ensemble des administrateurs avec effet immédiat. Décharge pleine et entière leur est donnée pour toute la durée de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée maximum de six ans à compter de ce jour:

- Monsieur Philippe Bardet, Administrateur-Délégué - directeur de société, demeurant à Luxembourg
- La société WOBURN DEVELOPMENT Inc, société de droit des Bahamas, enregistrée sous le N° 58.745 B, ayant son siège social à Nassau,
- La société GRANT INTERNATIONAL Ltd, société de droit des Bahamas, enregistrée sous le N° 59.472 B, ayant son siège social à Nassau.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la Société au 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg à compter de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner pouvoir à tout porteur des présentes afin de procéder aux formalités prescrites par l'article 9 de la Loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée qui a débuté à 11.00 heures a été clôturée à 11.30 heures.

*Le bureau*

Signature	Signature
Le président	Le scrutateur
Et secrétaire	

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 25, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18611/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**YRENEE S.A., Société Anonyme.**

*Extract of minutes of a Meeting of the Board of Directors of the Company held at Suite 2505 Universal Trade Centre, 3-5A Arbuthnot Road, Central, Hong Kong on 2 March 1998*

Present: Mr Pedro Dyloco (Chairman),  
Mr Norris Yang.

It was resolved that the resignation of Mr Alan Ka Lung Lee as the Director of the Company with effect from 28 February 1998 be hereby accepted, and Mr Nip Suk Ching be hereby appointed as the Director of the Company with effect from 28 February 1998.

P. Dyloco  
Chairman

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 30, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18613/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**VIKING CROISIERES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.395.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of March.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of VIKING CROISIERES S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg-City, incorporated by deed of the undersigned notary, dated September 23, 1998, published in the Mémorial Recueil C, number 877, dated December 4, 1998.

The meeting is presided by Mr Charles Duro, attorney at law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Marianne Goebel, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sophie Bronkart, jurist, residing in B-Ettale.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Modification of article 2. of the by-laws that will read as follows: «The object of the corporation is the purchase, the sale, the affreightment, the freighting and the management of ships destined for inland waterways as well as financial and commercial operations which are directly or indirectly related to the Corporation's object».

2) Decision to increase the subscribed capital by an amount of nine hundred and sixty thousand USD (960,000.- USD), in order to raise it from its present amount of forty thousand USD (40,000.- USD) to one million USD (1,000,000.- USD) by creating and issuing four hundred and eighty thousand (480,000) new shares of a par value of two USD (2.- USD) each, by conversion in capital of part of an existing loan for an amount of nine hundred and sixty thousand USD (960,000.- USD).

3) Subscription and payment of the new shares.

4) Increase of the authorized capital by an amount of two million USD (2,000,000.- USD) in order to raise from its present amount of one million USD (1,000,000.- USD) to three million USD (3,000,000.- USD) consisting in one million five hundred (1,500,000) shares with a par value of two USD (2.- USD), each.

5) Cancellation of the last sentence of the 4th paragraph of article 3 of the by-laws that reads as follows: «The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued».

6) Amendment of Article 3 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

7) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

#### *First resolution*

The general meeting decides to modify article 2 of the bylaws, so that it will read from now on as follows:

«**Art. 2.** The object of the corporation is the purchase, the sale, the affreightment, the freighting and the management of ships destined for inland waterways as well as financial and commercial operations which are directly or indirectly related to the Corporation's object».

#### *Second resolution*

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of nine hundred and sixty thousand USD (960,000.- USD), in order to raise it from its present amount of forty thousand USD (40,000.- USD) to one million USD (1,000,000.- USD) by creating and issuing four hundred and eighty thousand (480,000) new shares of a par value of two USD (2.- USD) each, with the same rights as the existing shares, by conversion in capital of part of an existing loan for an amount of nine hundred and sixty thousand USD (960,000.- USD).

#### *Subscription and payment*

The other shareholders declaring to waive their preferential rights to subscribe to the new shares, the general meeting resolves to accept the subscription and the payment of the four hundred and eighty thousand (480,000) new shares by VIKING RIVER CRUISES S.A., with registered office in Luxembourg.

Thereupon VIKING RIVER CRUISES S.A. prenamed, represented by Mr Charles Duro prenamed, by virtue of a proxy dated March 15, 1999, declares to subscribe to the four hundred and eighty thousand (480,000) new shares and to renounce to nine hundred and sixty thousand USD (960,000.- USD) a part of an existing loan given by VIKING RIVER CRUISES S.A. to the company VIKING CROISIERES S.A.

The aforesaid contribution in kind has been reported on by the independent auditor Mr Jean Zeimet, residing in Luxembourg, and whose conclusions are the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

This report, dated March 30, 1999, will remain annexed to this deed.

#### *Third resolution*

The meeting decides to increase the authorised capital by an amount of two million USD (2,000,000.- USD) in order to raise it from its present amount of one million USD (1,000,000.- USD) to three million US dollars (3,000,000.- USD) consisting in one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of two USD (2.- USD), each.

The meeting decides furtheron to modify article 3 of the by-laws by cancelling the last sentence of the 4th paragraph of article 3 of the by-laws and to render effective the authorisation, to increase the capital within the authorised capital given to the board, during a period of five years after the publication of the resolutions taken during this meeting hold on March 30, 1999.

#### *Fourth resolution*

As a result of these resolutions, Article 3 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

«**Art. 3.** The corporate share capital is set at one million USD (1,000,000.- USD) consisting of five hundred thousand (500,000) shares with a par value of two USD (2.- USD) each, which have been subscribed and fully paid in.

The authorised capital is fixed at three million USD (3,000,000,- USD) consisting of one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of two USD (2,- USD) each.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 5 hereof.

Furthermore the board of directors is authorised, during a period of five years after the date of publication of the resolutions taken in the general extraordinary meeting of March 30, 1999, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the corporation, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form. The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.»

#### *Expenses - Evaluation*

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 450,000.- LUF.

For the purpose of the tax authorities and of the registration, the increase of capital is valued at 35,923,200.- Luxembourg francs.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société VIKING CROISIERES S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 23 septembre 1998, publié au Mémorial Recueil C, numéro 877 du 4 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Bronkart, juriste, demeurant à B-Ettale.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'objet social de la société qui aura la teneur suivante: «La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de bateaux destinés à la navigation intérieure, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

2) Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de neuf cent soixante mille USD (960.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante mille USD (40.000.- USD) à un montant de un million USD (1.000.000,- USD) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD), par conversion d'une partie d'un prêt pour un montant de neuf cent soixante mille USD (960.000,- USD). 3) Souscription et libération des actions nouvelles. 4) Augmentation du capital autorisé de la société d'un montant de deux millions USD (2.000.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de un million USD (1.000.000,- USD) à un montant de trois millions USD (3.000.000,- USD) représentés par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD) chacune.

5) Annulation de la dernière phrase du paragraphe 4 de l'article 3 des statuts qui dit: «Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.»

6) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de conférer à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de bateaux destinés à la navigation intérieure, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de neuf cent soixante mille USD (960.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante mille USD (40.000,- USD) à un montant de un million USD (1.000.000,- USD) par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, par conversion d'une partie d'un prêt pour un montant de neuf cent soixante mille USD (960.000,- USD).

*Souscription et paiement*

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles à émettre, la société VIKING RIVER CRUISES S.A., avec siège social à Luxembourg.

Ensuite est intervenue la société VIKING RIVER CRUISES S.A. prénommée, ici représentée par Maître Charles Duro prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 15 mars 1999, qui déclare souscrire les quatre cent quatre-vingt mille (480.000) actions nouvelles et renoncer expressément au montant de neuf cent soixante mille USD (960.000,- USD), représentant partie d'un prêt consenti par VIKING RIVER CRUISES S.A. à la société VIKING CROISIERES S.A.

Lesdits apports en nature ont fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises Monsieur Jean Zeimet, demeurant à Luxembourg, dont les conclusions sont les suivantes:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to the shares to be issued.»

Le rapport daté du 30 mars 1999 restera annexé au présent acte.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société d'un montant de deux millions USD (2.000.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de un million USD (1.000.000,- USD) à un montant de trois millions USD (3.000.000,- USD) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de deux USD (2,- USD) chacune.

L'assemblée décide encore de modifier l'article 3 en annulant la dernière phrase du paragraphe 4 et de rendre effective l'autorisation d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq années à courir à partir de la publication des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 30 mars 1999.

*Quatrième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million USD (1.000.000,- USD), divisé en cinq cent mille (500.000) actions de deux USD (2,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois millions de USD (3.000.000,- USD) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions de deux USD Dollars (2,- USD) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 5 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à courir à partir du jour de la publication des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 1999, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

*Frais - Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 450.000,- francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à la somme de 35.923.200,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, M. Goebel, S. Bronkart, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> avril 1999, vol. 462, fol. 44, case 8. – Reçu 359.232 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 avril 1999.

A. Lentz.

(18607/221/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**VIKING CROISIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 66.395.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 avril 1999.

A. Lentz.

(18608/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**ZARA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.966.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 1999*

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 janvier 1999.

- L'Assemblée décide de poursuivre les activités de la société.

- L'Assemblée accepte la démission de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG comme commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat à ce jour. L'Assemblée élit la société ARTHUR ANDERSEN, ayant son siège social à Luxembourg en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat prendra fin en 2000.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 50 route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 22, Grand-rue à L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18614/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**FINMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.697.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 1999*

Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales, demeurant à Uebersyren, Grand-Duché de Luxembourg et Madame Marie Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg sont nommés administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Marco Volani et Matteo Tranquillini, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINMEDIA S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18621/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am neunten März.  
Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Ist erschienen:

Herr Kilian Baccari, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg,  
handelnd auf Grund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 1. März 1999,  
welcher Beschluss gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

I. - Die Gesellschaft ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT AG, mit dem Gesellschaftssitz zu Luxemburg, wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 18. August 1998, Nummer 596.

II. - Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt dreihundertfünfzig Millionen italienische Lire (350.000.000,- ITL), eingeteilt in dreitausendfünfhundert (3.500) Aktien zu je einhunderttausend italienische Lire (100.000,- ITL) Nennwert. Das Gesellschaftskapital kann bis zum Betrag von fünf Milliarden italienische Lire (5.000.000.000,- ITL) erhöht werden.

III. - Auf Grund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 1. März 1999 hat der Verwaltungsrat die Schaffung von 6.500 neuen Aktien beschlossen. Diese Aktien wurden gezeichnet von DIME S.A.S DI DEMATTEIS MICHELE E.C., mit dem Gesellschaftssitz zu via Ligiard 5, I-10060 Cantalupa (1), und voll eingezahlt, so dass die Summe von sechshundertfünfzig Millionen italienische Lire (650.000.000,- ITL) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

IV. - Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wurde Absatz 1 von Artikel 3 abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. (Absatz 1).** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt ein Milliarde italienische Lire (1.000.000.000,- ITL), eingeteilt in zehntausend (10.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einhunderttausend italienische Lire (100.000,- ITL).»

*Abschätzung der Kapitalerhöhung*

Zum Zwecke der Einregistrierung wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf dreizehn Millionen fünfhunderteinund-  
vierzigtausendneunhundredsiebzig Luxemburger Franken (13.541.970,- LUF).

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweihunderttausend Luxemburger Franken (200.000,- LUF).

Der unterzeichnete Notar hält hiermit fest, dass auf Wunsch der Komparenten vorliegende Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist mit einer Übersetzung ins Französische. Im Falle einer Unstimmigkeit zwischen der deutschen und der französischen Fassung ist auf Wunsch der Komparenten die deutsche Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

**Folgt Übersetzung ins Französische:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Kilian Baccari, employé privé, demeurant à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire de la société ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT AG,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mars 1999, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise ave lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. - ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT AG, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 596 du 18 août 1998.

II. - Le capital souscrit de la société est de trois cent cinquante millions de lires italiennes (350.000.000,- ITL), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune.

Le capital social peut être augmenté jusqu'au montant de cinq milliards de lires italiennes (5.000.000.000,- ITL)

III. - Par résolution prise par le conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mars 1999, le conseil a décidé de procéder augmentation de capital par la souscription de 6.500 actions nouvelles. Ces actions ont été souscrites par DIME SAS DI DEMATTEIS MICHELE E.C., avec siège social à via Ligiard 5, I-10060 Cantalupa (I) et entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de six cent cinquante millions de lires italiennes (650.000.000,- ITL) est à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

IV. - Suite à cette augmentation de capital, l'article 3 (alinéa 1) des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- ITL), représenté par dix mille (10.000) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.»

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à treize millions cinq cent quarante et un mille neuf cent soixante-dix francs luxembourgeois (13.541.970,- LUF).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF).

Le notaire soussigné constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en allemand suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte allemand et français, la version allemande fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Gezeichnet: K. Baccari, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 mars 1999, vol. 408, fol. 81, case 11. – Reçu 135.420 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung im erteilt.

Mersch, den 22. März 1999.

E. Schroeder.

(18616/228/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 1999.

E. Schroeder.

(18617/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**M.T.L., MOTO TRAVEL LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre vingt-dix-neuf, le six avril.

Entre les soussignés:

1) Mr Arsène Friden, instructeur auto-moto école, demeurant 2, rue Charles VI à L-1327 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

2) Mr Michel Turk, employé, demeurant 99, route de Luxembourg à L-8140 Bridel, de nationalité luxembourgeoise,

3) Mr Philippe Stroesser, avocat, demeurant 8, rue Jean Jaures à L-1836 Luxembourg, de nationalité française,

4) Mlle Danielle Reuter, employée, demeurant 59, rue des Romains à L-2444 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

5) Mr Jeannot Schroeder, employé demeurant 46, rue des Jardins à L-7232 Bereldange, de nationalité luxembourgeoise,

6) Mr Jean-Claude Schaber, employé, demeurant 109, rue d'Athus à L-4711 Pétange, de nationalité luxembourgeoise,

7) Mr Frank Corsi, employé, demeurant 18, rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

8) Mr Christophe Hilger, employé, demeurant 59, rue de l'indépendance à L-3238 Bettembourg, de nationalité française,

et ceux qui seront admis ultérieurement, il a été créé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

**Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, siège et durée, objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association prend la dénomination de MOTO TRAVEL LUXEMBOURG, A.s.b.l., en abrégé M.T.L., dénommée ci-après l'«Association».

**Art. 2.** Sa durée est illimitée, son siège est établi 2, rue Charles VI à L-1327 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg.

**Art. 3.** L'Association a pour objet la promotion du motocyclisme touristique à l'exclusion de toute compétition sportive. Elle a encore pour objet principal la formation sécuritaire des motocyclistes et plus particulièrement celle de ses membres. L'Association pourra à cette fin exercer toutes activités qui n'ont pas directement une nature commerciale et qui sont connexes ou annexes à son objet principal ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement. Elle pourra encourager par tous moyens toutes activités économiques, touristiques, scientifiques ou artistiques se rattachant

à son objet social et faire à cette fin usage de tous moyens d'informations et de propagande dans l'intérêt général de la pratique du motocyclisme. Elle ne pourra cependant exercer d'activités qui ne sont pas directement ou indirectement en rapport avec l'objet principal qui a une nature spécifique et exclusive. L'Association pourra enfin collaborer avec tous autres associations, sociétés, organismes privés ou publics poursuivant en tout ou en partie un objet similaire ou commun au sien ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

### **Chapitre II - Statuts de membres**

**Art. 4.** Le nombre des membres de l'Association est illimité sans qu'il puisse être inférieur à trois.

**Art. 5.** Peut devenir membre, toute personne admise par le conseil d'administration.

**Art. 6.** Les associés sont libres de se retirer de l'Association en adressant leur démission par écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, dans un délai d'un mois à partir du rappel lui adressé par le trésorier, reste en défaut de payer les cotisations lui incombant.

**Art. 7.** L'exclusion d'un associé pourra être prononcée pour des faits et agissements contraires aux intérêts, à l'objet ou aux statuts de l'Association par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers sur proposition du conseil d'administration. L'exclusion du membre devra figurer explicitement à l'ordre du jour. Le membre intéressé sera invité à l'assemblée générale par lettre recommandée, afin de pouvoir présenter sa défense et ses remarques.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versé.

### **Chapitre III - Les Recettes**

**Art. 8.** Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) les cotisations annuelles ordinaires des membres.
- b) Les contributions, subventions, dons, legs accordés à l'Association.
- c) Les revenus nets des manifestations et des publications de l'association.

### **Chapitre IV - Administration**

**Art. 9.** L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 conseillers au moins et de 9 conseillés au plus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier. Il peut également choisir un ou plusieurs vice-présidents et peut répartir d'autre charges entre ses différents membres.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix présentes et représentées. La durée du mandat d'administrateur est de deux ans. Pour être éligible, les noms des candidats devront parvenir au siège social de l'Association au moins 8 jours avant l'assemblée générale au cours de laquelle les conseillés seront élus.

**Art. 11.** En cas de vacance d'un siège de conseiller, le conseil d'administration pourvoira à son remplacement par un autre membre qui achèvera le mandat du prédécesseur, le tout sujet à ratification par l'assemblée générale la plus prochaine.

**Art. 12.** Le conseil d'administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires ou s'y fait représenter par l'un de ses membres. L'Association est valablement engagée en tout état de cause par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

Tout engagement de l'Association dépassant cependant un montant de 20.000,- LUF devra être soumis à l'approbation du conseil d'administration.

**Art. 13.** Il sera tenu des affaires sociales un grand registre sur lequel seront consignés tous les actes sociaux, résolutions du conseil d'administration et procès-verbaux des assemblées générales.

Il sera en outre tenu une comptabilité des opérations de l'Association selon les usages.

**Art. 14.** Chaque année le trésorier présentera à l'assemblée générale un état des comptes sociaux et le conseil d'administration présentera un projet de budget pour l'exercice à venir. Les comptes devront être approuvés par l'assemblée générale. Par dérogation, la présentation d'un projet de budget ne sera pas requise pour le premier exercice de l'Association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins. Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Le président du conseil d'administration présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou en cas d'absence de vice-président par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura voix prépondérante.

### **Chapitre V - Assemblée générale**

**Art. 16.** La direction de l'Association incombe à l'assemblée générale qui réunit tous les associés. Une délibération de l'assemblée générale est requise pour

- a) toutes modifications des statuts,
- b) la nomination et la révocation de membres du conseil d'administration,
- c) l'approbation des comptes,
- d) la décharge de la gestion des administrateurs,
- e) la dissolution de l'association.

**Art. 17.** Chaque associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé fondé d'une procuration sous seing privé.

**Art. 18.** L'assemblée générale statutaire se réunit chaque année au plus tard avant la fin du mois de novembre.

**Art. 19.** Les associés seront convoqués individuellement par simple lettre à la poste et/ou par une convocation insérée dans un journal édité au Grand-Duché de Luxembourg, au moins huit jours à l'avance.

**Art. 20.** Chaque fois que la nécessité l'exige, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les mêmes délais et dans les mêmes formes que l'assemblée statutaire.

**Art. 21.** En dehors des cas où la loi ou les statuts prévoient une majorité qualifiée, les assemblées générales délibèrent à la majorité simple des associés présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, la proposition est rejetée.

#### **Chapitre VI - Cotisation, année sociale, liquidation**

**Art. 22.** Le maximum de la cotisation annuelle est fixée à 10.000,00 LUF.

**Art. 23.** L'année sociale de l'Association commence le premier novembre de chaque année pour se terminer le trente et un octobre de l'année suivante.

Par exception, le premier exercice commence le 22 mars 1999 et se termine le 31 octobre 1999.

L'assemblée générale de l'Association peut se réunir sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés et qu'ils déclarent renoncer à une convocation. Elle peut encore se tenir valablement si une minorité des membres sont absents et s'ils ont déclaré à l'avance qu'ils ne s'opposent pas à la tenue de l'assemblée et qu'ils ratifient ex post les résolutions qui ont été prises.

**Art. 24.** En cas de dissolution de l'Association, pour quelque cause que ce soit, la liquidation sera effectuée par le conseil d'administration de l'Association ou par un liquidateur spécialement nommé par l'assemblée générale. Le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance.

**Art. 25.** Les résolutions de l'association au sens de l'article 2.6° de la loi du 21 avril 1928 peuvent être consultées dans les registres sociaux.

**Art. 26.** Tous ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les fondateurs se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège est fixé à L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI.
- 2) Sont nommés en qualité d'administrateurs, pour une durée de deux ans:
  - 1) Mr Arsène Friden, demeurant 2, rue Charles VI à L-1327 Luxembourg,
  - 2) Mr Michel Turk, employé, demeurant 99, route de Luxembourg à L-8140 Bridel,
  - 3) Mr Philippe Stroesser, avocat, demeurant 8, rue Jean Jaures à L-1836 Luxembourg,
  - 4) Mlle Danielle Reuter, employée, demeurant 59, rue des Romains à L-2444 Luxembourg,
  - 5) Mr Jeannot Schroeder, employé, demeurant 46, rue des Jardins à L-7232 Bereldange,
  - 6) Mr Jean-Claude Schaber, employé, demeurant 109, rue d'Athus à L-4711 Pétange,
  - 7) Mr Frank Corsi, employé communal, demeurant 18, rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg,
  - 8) Mr Christophe Hilger, employé, demeurant 59, rue de l'indépendance à L-3238 Bettembourg,

tous ici présents et acceptants.

Le mandat des administrateurs expirera tors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'année 1999-2000.

3) La cotisation annuelle des membres est fixée à 500,00 LUF.

#### *Réunion du conseil d'administration*

Les administrateurs tous présents ont désigné en qualité de Président: Mr Arsène Friden, demeurant 2, rue Charles VI à L-1327 Luxembourg

Vice-président: Mr Michel Turk, employé, demeurant 99, route de Luxembourg à L-8140 Bridel,

Secrétaire: Mme Danielle Reuter, employée, demeurant 59, rue des Romains à L-2444 Luxembourg

Trésorier: Mr Michel Turk, employé, demeurant 99, route de Luxembourg à L-8140 Bridel,

Dont acte, fait et signé à Luxembourg, date qu'en tête.

Signé: A. Friden, M. Turk, P. Stroesser, D. Reuter, J. Schroeder, J.-C. Schaber, F. Corsi, C. Hilger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18631/000/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

#### **FIN FANTUZZI S.A., Société Anonyme, (anc. TULUM S.A.)**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 46.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 24, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIN FANTUZZI S.A.

Signature

(18618/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**FIN FANTUZZI S.A., Société Anonyme,  
(anc. TULUM S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 46.763.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 octobre 1998*

Monsieur Angelo De Bernardi, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Madame Patrizia Fantuzzi sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Carlo Garavaglia est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme  
FIN FANTUZZI S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18619/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**FINANCIERE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 27.875.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 1999*

- L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.

- L'Assemblée accepte la démission de Messieurs Lex Thielen, Georges Krieger et Philippe Stroesser en tant qu'administrateurs. Décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat à ce jour. L'Assemblée élit en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Johan Dejang, Eric Vanderkerken et Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2004.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir, pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001, le capital social actuellement exprimé en LUF en euros.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autroisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, pendant la période transitoire allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 31 décembre 2001, à adapter l'article 5 des statuts.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18620/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**AMAR, ACTION MARKETING, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Monsieur Bernard Créte, dirigeant de sociétés, demeurant à F-78760 Jouars Pontchartrain, 10, rue des Roches, France;

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Clavel, employé privé, demeurant à Tuntange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée et paraphée par le mandataire comparaissant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel fondateur comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de ACTION MARKETING (AMAR).

**Art. 3.** La société a pour objet toutes prestations et conseils liés au marketing direct et à la vente par correspondance, et plus spécialement le négoce des fichiers et bases de données d'adresses au niveau mondial, ainsi que toutes transactions internationales.

La société a en outre pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) divisé en 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées et souscrites par Monsieur Bernard Crété, dirigeant de sociétés, demeurant à F-78760 Jouars Pontchartrain, 10, rue des Roches, France.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

*Libération - Apports*

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) est dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Bernard Créte, dirigeant de sociétés, demeurant à F-78760 Jouars Pontchartrain, 10, rue des Roches, France.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Dont acte, tait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Clavel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 116S, fol. 23, case 7. – Reçu 5.002 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

J. Elvinger.

(18633/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**J.G. MARTIN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 31.810.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(18623/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**J.G. MARTIN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 31.810.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

(18624/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

**HYDRO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 53.323.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(18622/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**LOSTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 44.351.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(18626/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**LOSTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 44.351.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(18627/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**NAVARO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.862.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 11, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

NAVARO HOLDING S.A.  
Signatures

(18628/027/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**ALTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 2 juin 1998 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach aux fonctions d'Administrateur de la société, nommé en remplacement de Monsieur Jean Brucher, démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jean Brucher pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 34, case 6. – Reçu 500 francs.

(18656/520/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999. Le Receveur (signé): J. Muller.

---

**PERMESSO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 34.705.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 522, fol. 5, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(18630/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**D'VENTIL, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 24, boulevard Pierre Dupong (Athénée de Luxembourg).

*Extraits de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 avril 1999*

Le 17 avril 1999, l'Assemblée Générale siégeant en Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie.

1) Admission d'un nouveau membre: Mr Julien Pracht, élève de l'Athénée du Luxembourg.  
2) Révocation complète du Conseil d'Administration à cause du départ des membres actuellement en première afin de garantir la continuité de l'A.s.b.l.

3) Exclusion de Mr Krombach Georges du Conseil d'Administration et comme associé.

4) Exclusion de Mr Mozek Ronny comme associé.

5) Election du nouveau Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Sont nommés:

- M. Patrick Watgen, président,
- M. Laurent Krantz, vice-président,
- Melle Amélie Geisen, trésorier,
- M. Daniel Bis, vice-trésorier,
- M. Jan Differding, secrétaire.

Luxembourg, le 17 avril 1999.

Pour copie conforme  
Signature            Signature  
Le Président    Le Vice-président

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 26, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18632/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 1999.

---

**A.B.M. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 37.156.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 67, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.B.M. INVEST S.A.  
Signature

(18651/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**BLEUET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 51.315.

Le siège de la société BLEUET S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois sise au 3A, rue G. Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.315.

a été dénoncé avec effet au 15 décembre 1998 par son agent domiciliataire.

Monsieur Marc Muller a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 15 décembre 1998.

Pour publication et réquisition  
PADDOCK S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18667/717/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ACTA PRIV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch.  
R. C. Luxembourg B 59.923.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 12 avril 1999, vol. 124, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTA PRIV S.A.

Signature

(18652/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ADK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 31.997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 avril 1999.

Signature.

(18653/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ALMERA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 55.091.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans;
- Monsieur Eric Vanderkerken;
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18655/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**PETINVEST, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize avril.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et
- 2.- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, en date du 15 avril 1999, ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PETINVEST.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent soixante-douze mille (272.000,-) Euros, représenté par deux cent soixante-douze (272) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent mille (500.000,-) Euros, qui sera représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication au Mémorial C de l'acte constitutif de la société du 16 avril 1999, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1999.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2000.

#### *Souscription*

Les deux cent soixante-douze (272) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Patrick Rochas, préqualifié,	136
cent trente-six actions . . . . .	136
2.- Monsieur Philippe Slendzak, préqualifié,	136
cent trente-six actions . . . . .	136
Total: deux cent soixante-douze actions . . . . .	272

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent soixante-douze mille (272.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cent soixante mille (160.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2000:

- a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- b) Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg;
- c) Madame Cristina Decot-Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2000:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 116S, fol. 17, case 7. – Reçu 109.725 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

R. Neuman.

(18648/226/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**PLATINUM INVESTMENTS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois OVIALUX, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri;

ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-Fauvillers (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands;

ici représentée par Monsieur Bruno Beernaerts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: PLATINUM INVESTMENTS S.A. LUXEMBOURG.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise terme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement

tement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs de catégorie B ou d'un administrateur de catégorie B ensemble avec un administrateur de catégorie A, soit par la signature individuelle d'un administrateur de catégorie A ou de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription et libération du capital*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- OVIALUX, prénommée: cinq actions . . . . .	5
2.- BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée: deux cent quarante-cinq actions . . . . .	<u>245</u>
Total: deux cent cinquante actions . . . . .	250

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois de mai en l'an 2000 à 15.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 1999.

2. Sont nommés administrateurs:

Catégorie A:

a) Monsieur Marco Tursini, Entrepreneur, demeurant à Milan (Italie); Administrateur-délégué.

Catégorie B:

b) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique).

c) Monsieur Donato Cortesi, Expert fiscal, demeurant à Lugano (Suisse); Président.

3. Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Beernaerts, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 116S, fol. 21, case 10. – Reçu 100.850 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

J. Elvinger.

(18649/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BELLIVO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 49.813.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans;
- Monsieur Eric Vanderkerken;
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18662/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BIPIEM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.145.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration du 13 avril 1999 que:

Maître Lydie Lorang, avocat demeurant à Luxembourg est cooptée comme membre du Conseil d'Administration en remplacement de Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18665/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BEPOFICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 39.920.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans;
- Monsieur Eric Vanderkerken;
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18663/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BESSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 22.260.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans;
- Monsieur Eric Vanderkerken;
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18664/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 30.026.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 33, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

BANQUE NAGELMACKERS 1747  
(LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

(18660/049/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.026.

Constituée le 1<sup>er</sup> mars 1989 suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C, n° 87 du 5 avril 1989; statuts modifiés le 27 septembre 1990 suivant acte reçu par le même notaire et publié au Mémorial C, n° 413 du 9 novembre 1990 et le 24 octobre 1997 suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen et publié au Mémorial C, n° 92 du 12 février 1998, et le 26 février 1999 par l'Assemblée Générale Extraordinaire - conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR - et publié au Mémorial C.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg  
le 20 avril 1999 à onze heures trente*

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Hervé Nagelmackers, Président du Conseil d'Administration de la BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

Le président désigne comme secrétaire Madame Hilde Vernailen et l'Assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Luc Ronsmans, Président du Comité de Direction de la BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

- Monsieur André Arnould, Membre du Comité de Direction de la BANQUE NAGELMACKERS 1747 (LUXEMBOURG) S.A.

tous ici présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate que:

- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal;

- Que les actions étant nominatives, les convocations ont été adressées par lettres ordinaires avec accusé de réception en date du 1<sup>er</sup> avril 1999.

- Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée;

- Que dès lors la présente Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1. Rapport de gestion;
2. Rapport de contrôle du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998;
4. Affectation du résultat de l'exercice social 1998;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises,
6. Nominations statutaires;
7. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises,
8. Divers

Après délibération, le Président met au vote les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport de Gestion du Président du Conseil d'Administration, ainsi que le Rapport de Contrôle du Réviseur d'Entreprises, approuve les Comptes Annuels de l'exercice 1998 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et le Réviseur d'Entreprises.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale approuve les propositions faites par le Conseil d'Administration relatives à l'affectation des résultats de l'exercice 1998.

	LUF	EUR
Résultat de l'exercice 1998 . . . . .	3.567.975	88.447,79
Report à nouveau après modification du capital (Assemblée Générale extraordinaire du 26.2.1999) . . . . .	184.021	4.561,76
Résultat à répartir . . . . .	3.751.996	93.009,55
Affectation à la réserve légale . . . . .	183.847	4.557,45
Affectation à la réserve libre . . . . .	3.505.648	86.902,74
Bénéfice à reporter . . . . .	62.501	1.549,36

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1998, ainsi qu'au réviseur d'entreprises.

*Quatrième résolution*

Le mandat des Administrateurs venant à l'échéance à la date de la présente Assemblée, conformément aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 1998, l'Assemblée décide de fixer le nombre des Administrateurs à 9 et de nommer les personnes suivantes au Conseil d'Administration:

1. Monsieur André Arnould, demeurant à L-Luxembourg, Administrateur
2. Monsieur Jean-Pierre Baland, demeurant à B-Buizingen, Président

3. Monsieur Juan de Callatay, demeurant à B-Gelbressée, Administrateur
4. Monsieur Francis Colaris, demeurant à B-Waremme, Administrateur
5. Monsieur Peter De Proft, demeurant à B-Boom, Administrateur
6. Monsieur Aymon Detroch, demeurant à B-Rhode St. Genèse, Administrateur
7. Monsieur Ernest Doneux, demeurant à L-Luxembourg, Administrateur
8. Monsieur Marc Molès le Bailly, demeurant à B-Linkebeek, Administrateur
9. Monsieur Luc Ronsmans, demeurant à B-Kortenber, Administrateur

L'Assemblée décide enfin de fixer l'échéance des mandats des personnes ainsi nommées à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice 1999.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de renouveler le mandat de réviseur de DELOITTE & TOUCHE Luxembourg.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à onze heures trente, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature      Signatures      Signature  
Le Président    Les Scrutateurs    Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18661/049/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BLAD KRAUSER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 40.238.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans;
- Monsieur Eric Vanderkerken;
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18666/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU CARRELAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R. C. Luxembourg B 56.978.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 1999*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix neuf, le vingt avril.

S'est réuni:

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU CARRELAGE S.A., ayant son siège social à Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 56.978, constituée suivant acte reçu par le Notaire Maître Paul Bettingen en date du 7 novembre 1996.

M. Cerfon Johan employée privée, demeurant en Belgique, est désignée scrutateur de la présente Assemblée.

1) La totalité des actionnaires représentant 100 % du capital social, soit 100 actions se sont réunis au siège social de la société à L-3225 Bettembourg, Z. I. Scheleck II, route de Dudelange à 17.00 heures en Assemblée Générale Extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoquer afin de débattre de l'ordre du jour suivant:

1. Nominations d'un nouveau Conseil d'Administration
2. Désignation du président du Conseil d'Administration.
3. Engagement de la société.

Il) La présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Leguil Roland, demeurant à Howald, 23, rue Générale Patton, et lui donne décharge de son mandat de président.

L'assemblée accepte la démission de Mme Ostolani Laurette, demeurant à Hettange-Grande (France), et lui donne décharge de son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide de laisser le poste d'administrateur de Mme Ostolani provisoirement vacant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer Marx Carlo demeurant à 30, rue de la Ferme, L-3235 Bettembourg comme Président du conseil d'administration.

*Troisième résolution*

La société peut être engagé par la signature individuelle du Président du conseil d'administration ou par la signature simultanée de deux administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

C. Marx

J. Cerfont

Président du Conseil d'Administration Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18688/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BOXER INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 58.137.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18670/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BYLONG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 55.282.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18672/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**CARDBOARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 53.051.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18673/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**CENTRAL LIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 59.087.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18674/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**CLARIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 38.115.

Les documents de clôture de l'année 1996, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 67, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARIDGE, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch  
Signature

(18675/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**CLARIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 38.115.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 67, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLARIDGE, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE N. AREND, Mersch  
Signature

(18676/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**CLINICAL INVESTMENT FABER (C.I.F.) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 41.837.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mardi, 23 mars 1999 à Luxembourg que:

1) Sont nommés avec effet immédiat aux fonctions de nouveaux administrateur de la société:

- M. Giovanni Maria Conti, demeurant à Milano;
- M. Michelangelo Palladino, demeurant à Milano;
- M. Carlo Barbieri, demeurant à Milano.

2) Est nommé avec effet immédiat aux fonction de nouveau Commissaire aux Comptes:

- M. Eric Isaac, demeurant à Moutfort.

3) Le siège de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante: Luxembourg, 70, Grand-rue.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

G. M. Conti M. Palladino  
Les administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18677/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**COMPAGNIE EUROPEENE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 6.077.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 novembre 1997*

*Première résolution*

L'Assemblée nomme Monsieur Christian Zerry, Directeur de banque, demeurant 12, rue Ketten, à Luxembourg, comme administrateur de la société CEPI.

*Deuxième résolution*

Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Mackel, concernant l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

COMPAGNIE EUROPEENE DE PARTICIPATION  
ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Signatures  
Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18683/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 6.077.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 juillet 1998*

*Troisième résolution*

La perte de l'exercice 1997 (LUF 56.674,-) est reportée à nouveau.

*Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs, à savoir Messieurs Christian Zerry, Claude Schmitz et Marc Lamesch, et du Commissaire de Surveillance, à savoir FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, sont renouvelés pour un nouveau terme d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 1998. Est nommé comme nouvel administrateur pour une période d'une année Monsieur Maurice Hauptert, demeurant à L-Pétange. Son mandat prendra fin ensemble avec celui des autres administrateurs.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PARTICIPATION  
ET D'INVESTISSEMENT S.A.

Signatures

*Deux administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 32, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18684/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**SOLTEC, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5435 Oberdonven, 12, rue de la Moselle.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, am siebten April.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, im Amtssitze zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Thomas Boesen, Dipl. Agrar-Ingenieur, wohnhaft zu D-54441 Kirf, Triererstrasse 11.

2. Herr Christian Boesen, Disponent, wohnhaft zu D-54441 Kirf, Triererstrasse 11.

Diese Kompargenten ersuchten den amtierenden Notar die Satzung einer zwischen Ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Die obengenannten Kompargenten errichten eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, auf unbestimmte Dauer.

Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung SOLTEC, G.m.b.H.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Oberdonven.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 3.** Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist:

- agrartechnische und kommunale Dienstleistung und Lohnbetrieb;
- die Entwässerung, Verwertung und Kompostierung von Klärschlämmen und die landwirtschaftliche Ausbringung fester Klärschlämme und Recyclingprodukten;
- die Durchführung aller landwirtschaftlichen Dienstleistungen und Gestellung von landwirtschaftlichen Mietmaschinen;

- die Durchführung aller kommunalen Dienstleistungen und Gestellung von kommunalen Mietmaschinen;

- der Handel mit landwirtschaftlichen Produkten und landwirtschaftlichen Maschinen;

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft kann diese Tätigkeiten sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen, insbesondere durch Beteiligung an ähnlichen Gesellschaften, durch Mietung von Geschäftskundschaften oder durch Gründung von Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen.

**Art. 4.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je fünftausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF), welche wie folgt übernommen werden:

1) Herr Thomas Boesen, Dipl. Agrar-Ingenieur, wohnhaft zu D-54441 Kirf, Triererstrasse 11, fünfzig Anteile . . . . .	50
2) Herr Christian Boesen, Disponent, wohnhaft zu D-54441 Kirf, Triererstrasse 50 11, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 5.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung aller Überlebenden an Nicht- Gesellschafter übertragen werden.

**Art. 6.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit lösen die Gesellschaft nicht auf.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von den Gesellschaftern berufen werden.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundert-neunundneunzig.

**Art. 9.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Jeder der Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 10.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibender Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

**Art. 11.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf dreissigtausend Luxemburger Franken (30.000,- LUF) geschätzt.

#### Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Anteilhaber, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-5435 Oberdonven, 12, rue de la Moselle.

2) Zu Geschäftsführer werden ernannt:

- Herr Thomas Boesen, Dipl. Agrar-Ingenieur, wohnhaft zu D-54441 Kirf, Triererstrasse 11, technischer Geschäftsführer.

- Herr Christian Boesen, Disponent, wohnhaft zu D-54441 Kirf, Triererstrasse 11, administrativer Geschäftsführer.

3) Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die Einzelunterschrift der Geschäftsführer.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Boesen, C. Boesen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 8 avril 1999, vol. 462, fol. 47, case 2. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 avril 1999.

A. Lentz.

(18650/221/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

### COMPAGNIE FINANCIERE FRANCAISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 45.245.

#### EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 30 mars 1999 que: Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18685/317/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**ATLANTAS SAGA CONSEIL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 33.189.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATLANTAS SAGA CONSEIL S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.189.

La séance est ouverte à 16,00 heures,

sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Volmerange-les-Mines (France).

A été appelé aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Nuria Tejada, employée de banque, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Adoption de l'euro en remplacement du Franc luxembourgeois comme devise de référence et de comptabilité d'ATLANTAS SAGA CONSEIL S.A. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

2. Conversion telle que résultant de la résolution précédente, du capital social en euro au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) Francs luxembourgeois pour un (1) euro, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, de telle sorte que le capital social s'élève à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six (74.368,06) euros.

3. Augmentation du capital social tel que résultant de la résolution précédente, par incorporation de réserves disponibles, d'un montant de six cent trente et un virgule quatre-vingt-quatorze (631,94) euros, pour le porter à soixante-quinze mille (75.000,-) euros représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action.

4. Amendement de l'article 5 des Statuts de ATLANTAS SAGA CONSEIL S.A. pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Ce capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont et resteront nominatives.»

5. Instruction à tout administrateur de la société ou au Président de séance de procéder à toute autre modification des statuts qui serait rendue nécessaire par l'adoption de l'euro.

6. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter l'euro en remplacement du Franc luxembourgeois comme devise de référence et de comptabilité d'ATLANTAS SAGA CONSEIL S.A. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir, suite à la résolution précédente, le capital social en euro au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) Francs luxembourgeois pour un (1,-) euro, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, de telle sorte que le capital social s'élève à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro six (74.368,06) euros, la valeur nominale des trois mille (3.000) actions étant momentanément abolie.

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social tel que résultant de la résolution précédente, par incorporation de réserves disponibles, d'un montant de six cent trente et un virgule quatre-vingt-quatorze (631,94) euros, pour le porter à soixante-quinze mille (75.000,-) euros représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action.

L'existence des réserves disponibles a été prouvée aux actionnaires, qui le reconnaissent et au notaire instrumentant qui le certifie, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1998, et d'une décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a approuvé les comptes annuels, le 25 mars 1999, et sur base d'une déclaration de la société, certifiant que les réserves disponibles n'ont pas été entamées par des résultats négatifs à la date de la présente assemblée.

Une copie certifiée conforme du bilan, du procès-verbal de l'assemblée ordinaire et du certificat de la société resteront annexés aux présentes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts d'ATLANTAS SAGA CONSEIL S.A. pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Ce capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont et resteront nominatives.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de donner instruction à tout administrateur de la société ou au Président de séance de procéder à toute autre modification des statuts qui serait rendue nécessaire par l'adoption de l'euro.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Ph. Visconti, V. Jean, N. Tejada, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 89, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

R. Neuman.

(18658/226/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**ATLANTAS SAGA CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 33.189.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18659/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BNL INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 9 avril 1999*

L'Assemblée générale est présidée par Monsieur Egidio Pagliara qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Theodore.

L'Assemblée Générale élit aux fonctions de scrutateurs Messieurs Umberto Discepolo et Patrick Harion.

Monsieur le Président constate qu'il résulte de la liste des présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, de sorte que la présente Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son Ordre du Jour.

L'Assemblée Générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après en avoir discuté, l'approuve dans son intégralité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale examine le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'exercice 1998 tels que soumis par le Conseil d'Administration et, après lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, les approuve dans leur totalité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du bénéfice et décide de répartir le bénéfice de la façon suivante:

	LIT
- Bénéfice de l'exercice . . . . .	166.497.213.149,-
- Report de l'année précédente . . . . .	2.176.994.118,-
- Bénéfice disponible . . . . .	168.674.207.267,-

Liste de présence de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 9 avril 1999

<i>Désignation des Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signature de l'Actionnaire ou de son représentant</i>
BANCA NAZIONALE DEL LAVORO S.p.A., représentée par M. Egidio Pagliara	211.499	Signature
M. Rodolfo Rinaldi, représenté par M. Umberto Discepolo	1	Signature
- Acompte sur dividende payé . . . . .		160.000.000.000,-
- Dividende complémentaire à payer . . . . .		8.000.000.000,-
- Bénéfice à reporter . . . . .		674.207.267,-
		<u>168.674.207.267,-</u>

*Quatrième résolution*

Conformément à la proposition émise par le Conseil d'Administration dans son Rapport de Gestion, l'Assemblée Générale décide de créer une Réserve pour impôt sur la fortune imputé d'un montant de LIT. 4,8 milliards par réduction de la réserve libre de LIT. 22 milliards à LIT. 17,2 milliards.

*Cinquième résolution*

L'assemblée Générale accorde pleine et entière décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions pendant la période écoulée.

*Sixième résolution*

Les actionnaires sont informés que suite à la fusion intervenue en Juillet 1998 entre COOPERS & LYBRAND et Price-Waterhouse, la nouvelle dénomination social du Commissaire aux Comptes est PricewaterhouseCoopers.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après signature du présent procès-verbal.

Signature      Signature      Signature  
Le président    Le secrétaire    Les scrutateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 32, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18668/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**BNL INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 51, rue des Glacis.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 32, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Signature.

(18669/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**CLYCS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 44.755.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18678/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**CMB SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 58.737.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMB SERVICES S.A.

(18679/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**CO. GRAINS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 44.845.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18680/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**CODOFINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 29.414.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson.

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18681/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**COFIDIAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-7535 Mersch.  
R. C. Luxembourg B 42.165.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 8 avril 1999, vol. 124, fol. 68, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COFIDIAR, S.à r.l.*

Signature

(18682/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS AUTOMOBILES S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 54.823.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18686/595/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DARNETT SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 59.129.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne des ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999 le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à B-Arlon.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dehans,
- Monsieur Eric Vanderkerken,
- Madame Michèle Musty.

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18689/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.862.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

Signature.

(18687/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DAUSCHKAUL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 25.533.

Le bilan au 31 décembre 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

L'attestation du commissaire aux comptes a été donnée avec réserves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(18690/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DE HANKE FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 49.644.

Le bilan au 31 décembre 1997, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

L'attestation du commissaire aux comptes a été donnée avec réserves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

Signature.

(18691/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**PROVENTEK EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de PROVENTEK EUROPE S.A.,  
qui s'est tenu le 18 mars 1999*

Au conseil d'Administration de PROVENTEK EUROPE S.A., (la société), il a été décidé comme suit:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Luxembourg CORPORATION COMPANY S.A. qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 18 mars 1999.

A. Slinger  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(18692/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DUK-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 57.939.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour OVERSEAS COMPANY REGISTRATION  
AGENTS (LUXEMBOURG) S.A.  
Agent Domiciliaire  
Signature

(18698/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DISTRIMARCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains.

Il résulte d'un acte d'Assemblée Générale reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 2 avril 1999, enregistré à Cappellen en date du 7 avril 1999, volume 415, folio 29, case 9,

- que l'assemblée a décidé de transférer le siège social de Bridel à Bertrange.
- que l'assemblée a décidé de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Bertrange.»

- que l'assemblée a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(18693/203/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DISTRIMARCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18694/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DISTRISPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 60.579.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER &amp; CIE

Signature

(18695/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DOMUS FIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 62.867.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

L'attestation du commissaire aux comptes a été donnée avec réserves.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

Signature.

(18696/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**DOMUS FIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.  
R. C. Luxembourg B 62.867.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 9 mars 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats de Alain Noullet, Isabelle Delhers et Stefania Marina Cossetti, administrateurs, et le mandat de Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

DOMUS FIN HOLDING

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18697/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

---

Le bilan au 31 décembre 1987, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18699/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

---

Le bilan au 31 décembre 1988, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18700/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

---

Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18701/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

---

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18702/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

---

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18703/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

---

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18704/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18705/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18706/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ERANDOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 26.394.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

Signature.

(18707/516/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**ESKIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 36.096.

Les comptes annuels au 31 mai 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 522, fol. 27, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau . . . . . LUF 1.218.063,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18708/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FREDDY KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 42.531.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(18736/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.321.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(18741/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.321.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue le 2 avril 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de GLOBAL MUTUAL FUND SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter . . . . . LUF 79.405,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 2 avril 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18742/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**EUERBACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 38.533.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 12 avril 1999*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 avril 1999 que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 avril 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans
- Monsieur Eric Vanderkerken
- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson

Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 1999, vol. 522, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18709/595/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**EURECONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 55.390.

*Réunion du Conseil d'Administration du 12 mars 1999  
Constatation de libération de capital*

Lors de la réunion des administrateurs actuellement en fonction dans la société EURECONSULT S.A. il a été constaté que le capital social a été libéré entièrement par un virement sur le compte de la société auprès de BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG d'un montant de 937.500,- LUF de la part de Monsieur Thomas Stumm en date du 11 mars 1999.

*Le Conseil d'Administration*

M. Di Stefano U. Müller T. Stumm

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18710/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**EUROHOLDING FASHION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 42.772.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 522, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

EUROHOLDING FASHION S.A.

Signature

(18711/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**EUROPEAN MARKETS INVESTMENTS (FUND) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 69.012.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 30 mars 1999 que:

1. - ALBION INTERNATIONAL INVESTMENTS, avec siège social à Victoria Mahé, Seychelles;  
- BROMPTON FUNDING S.A., avec siège social à Victoria Mahé, Seychelles;  
- M. Arnold Piotrowski, administrateurs de sociétés demeurant à Zielona Gora, Pologne ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
2. M. Arnold Piotrowski a été nommé Administrateur-Délégué.
3. M. Francis N. Hoogewerf, ARDEN INVESTMENTS LIMITED et AVONDALE NOMINEES LIMITED ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

OVERSEAS COMPANY REGISTRATION  
AGENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 1999, vol. 522, fol. 27, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18712/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**EUROPEAN MOTO HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 54.745.

Le bilan au 31 mai 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 1999, vol. 522, fol. 16, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 1999.

EUROPEAN MOTO HOLDING, S.à r.l.

Signature

(18713/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**INVESTOIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.050.

**Réquisition**

Monsieur le Préposé du Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg est requis de procéder à l'inscription de la modification suivante concernant la société anonyme INVESTOIL HOLDING S.A., Société Anonyme avec siège social à Luxembourg, inscrite section B numéro 57.050.

**Conseil d'Administration:**

à biffer: Monsieur Franz Prost, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

à inscrire: Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18773/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**INVESTOIL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.050.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 octobre 1998, que:  
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L), a été élue Administrateur en remplacement de Monsieur Franz Prost, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 1999, vol. 522, fol. 32, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18774/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**EXAKT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 61.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 100, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour le conseil d'administration  
Signature

(18714/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**EXAKT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
H. R. Luxemburg B 61.562.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. März 1999*

- In Ausübung des Artikel 100 des Gesetzes vom 10.8.1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

- Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Rücktritt der Gesellschaft BUSINESS AND FINANCE ENGINEERING LTD. mit Sitz in Dublin (Irland) als Abschlussprüfer der Gesellschaft anzunehmen.

Zum neuen Abschlussprüfer wurde die Gesellschaft EUROPEAN AUDITING S.A. mit Sitz in Road Town, Tortola (B.V.I.) ernannt.

Luxemburg, den 30. März 1999.

Für den Verwaltungsrat  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 1999, vol. 521, fol. 10, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18715/576/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FINACAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.869.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(18719/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FINACAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.869.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(18720/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

---

**FINACAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.869.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés  
qui s'est tenue le 29 janvier 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de FINACAM INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - perte à reporter . . . . . LUF 247.579,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 29 janvier 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Gérant  
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18721/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**FINACAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.869.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés  
qui s'est tenue le 30 mars 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de FINACAM INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
  - perte à reporter . . . . . LUF 540.104,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 30 mars 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Gérant  
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18722/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.

**FINACAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 61.869.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés  
qui s'est tenue le 30 mars 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de FINACAM INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de dissoudre la Société.

Luxembourg, le 30 mars 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Gérant  
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18723/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 1999.